Conseil des droits de l'homme

Résolution 6/16. **Réunion informelle chargée de déterminer les mécanismes les plus appropriés pour poursuivre les travaux du Groupe de travail sur les populations autochtones**

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant que son texte relatif au renforcement des institutions, annexé à la résolution 5/1 du 18 juin 2007, prévoit que «le Conseil déterminera à sa sixième session (première session du deuxième cycle) quels sont les mécanismes les plus appropriés pour poursuivre les travaux du Groupe de travail sur les populations autochtones (…)»,

Décide de prier le Haut-Commissariat aux droits de l'homme d'organiser à Genève une réunion informelle, d'une journée et demie, ouverte à la participation des États, des populations autochtones et d'autres parties prenantes, avant la reprise de sa sixième session, en décembre, afin de procéder à un échange de vues sur les mécanismes les plus appropriés pour poursuivre les travaux du Groupe de travail sur les populations autochtones.

[Adoptée sans vote]
21e séance
28 septembre 2007